



2 octobre 2026

Absentéisme, écriture et signes religieux

3. Davantage d'absentéisme chez le personnel de soutien

Les absences sont en hausse chez le personnel de soutien scolaire, une catégorie d'emploi qui comprend entre autres le personnel éducateur en service de garde, le personnel technicien en éducation spécialisée, les secrétaires d'école et le personnel responsable de l'entretien. Cet absentéisme peut être causé par des congés de maladie, d'invalidité ou des lésions professionnelles.

Les syndicats qui les représentent ainsi que la Fédération québécoise des directions d'établissement s'entendent que cette situation amène de l'instabilité dans les écoles et a un impact sur les services aux élèves, car les listes de rappel et de remplacement sont vides. Pour plus de détails, consultez [le reportage de Radio-Canada](#).

2. Les enfants devraient-ils apprendre deux styles d'écriture en même temps?

Le nouveau programme de français prévoit l'apprentissage des deux styles d'écriture, soit en lettres attachées (cursives) et en lettre détachées (script). Cette décision va à l'encontre de l'avis d'experts, selon [un article de Radio-Canada](#). En effet, ce double apprentissage ne serait pas optimal pour les élèves et désavantagerait les élèves ayant déjà des difficultés, creusant le fossé dans les apprentissages dès le début du primaire. Dans de nombreuses écoles, la pratique veut que les élèves apprennent un des deux styles d'écriture. Le nouveau programme devra être enseigné dans toutes les écoles à la rentrée 2027.

1. Critiques de l'interdiction du port de signes religieux pour les parents bénévoles

L'interdiction de porter des signes religieux pour les parents faisant du bénévolat lors d'activités où des élèves sont présents fait réagir. Après la publication d'une [lettre d'opinion d'une mère de Montréal](#), La Presse a publié deux chroniques à ce sujet, [dont une rapportant](#) que des parents du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais ont envoyé une lettre à la direction du CSS, lui demandant de s'opposer à la loi. Cette loi 94 prévoit l'interdiction du port de signes religieux à tous les membres du personnel de CSS et aux personnes qui fournissent des services aux élèves.

En rappel

C'est jour d'élections provinciales ce lundi 5 octobre. Pour consulter les réponses des partis politiques au top 10 des questions des parents d'élèves en éducation, [cliquez ici](#).